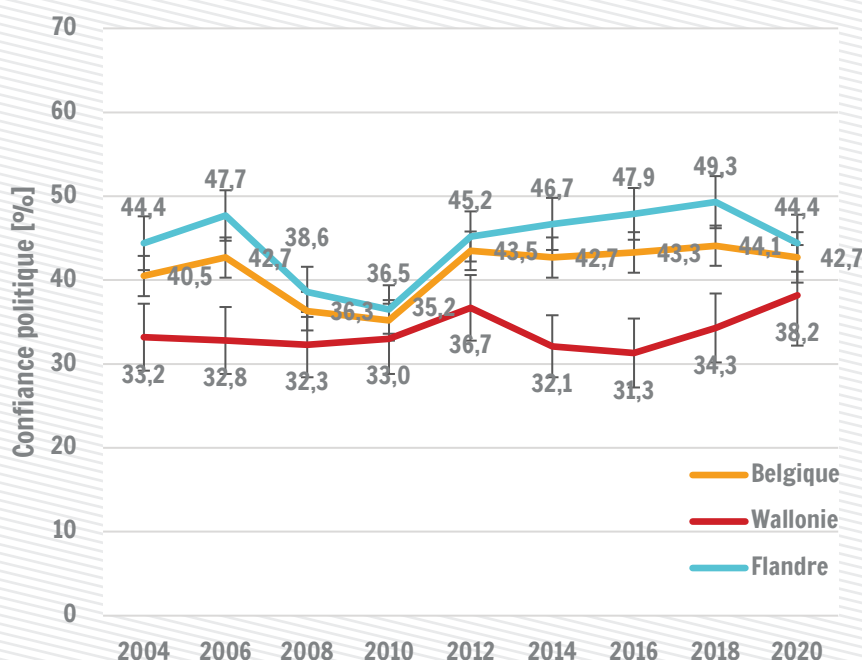


Confiance politique

38,2%

En 2020, 38,2 % de la population wallonne dit avoir confiance dans les institutions politiques. Cette proportion est toujours plus basse que celle pour l'ensemble de la Belgique (42,7 %) mais l'écart se ressert

Taux de confiance politique en Wallonie, en Flandre et en Belgique de 2004 à 2020



Sources : European social survey (ESS), www.europeansocialsurvey.org ; Calculs : IWEPS

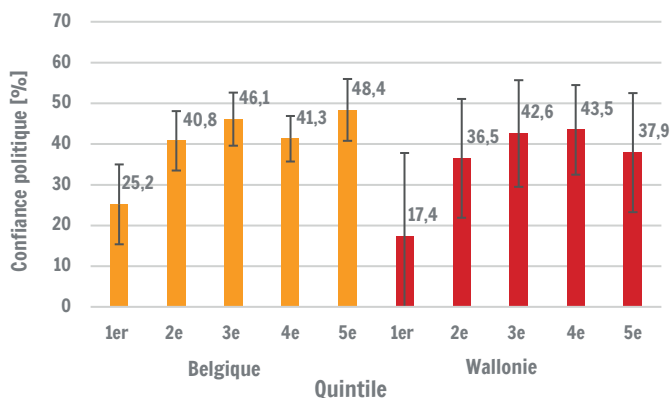
NB : Les intervalles de confiance indiquent la marge d'erreur dont il faut tenir compte dans l'interprétation des résultats. Cette marge d'erreur est liée à la taille de l'échantillon et à la valeur du taux.

En 2020, la proportion de personnes de 15 ans et plus, en Wallonie, qui se disent confiantes dans les institutions politiques (parlement, politicien.nes, partis politiques et justice) est de 38,2 %. Pour l'ensemble de la population belge, cette proportion est, quant à elle, de 42,7 %. La différence entre les deux reste significative mais l'écart se réduit. Notons que 2020 est une année particulière puisque c'est l'année de la crise de la Covid-19 avec ce que celle-ci a pu générer de doute et d'espoir dans la capacité des institutions politiques à gérer celle-ci. Le fait que cette crise ait principalement impliqué le niveau fédéral peut expliquer, en partie, le rapprochement entre les deux niveaux de confiance. En effet, si le niveau de confiance baisse légèrement pour la Belgique de 2018 à 2020, c'est en raison de la baisse de confiance en Flandre alors qu'on observe une augmentation de la confiance côté Wallon. Ainsi, la gestion de la crise, essentiellement fédérale, a peut-être permis de rapprocher le niveau de confiance exprimé en Wallonie et en Flandre.

L'évolution de l'indicateur au fil du temps montre que le niveau de confiance politique en Wallonie est structurellement plus bas que pour l'ensemble du pays, tout en étant relativement stable. Seules exceptions, en 2012 et en 2018-20, où le niveau de confiance marque une légère augmentation par rapport au niveau des autres années. En 2020, le niveau de confiance devient, par exemple, significativement plus élevé qu'en 2016 bien qu'il faille tenir compte du contexte particulier mentionné ci-dessus. Concernant la Flandre, et plus globalement la Belgique, on observe que la confiance baisse de manière prononcée durant la période 2008 à 2010 qui couvre à la fois la crise économique de 2008 et la crise gouvernementale belge (absence de Gouvernement fédéral durant 541 jours). En 2012, après cette période de crise, la confiance politique réaugmente pour la Belgique et la Flandre mais de manière moins prononcée pour la Wallonie. Enfin, en 2020, le niveau de confiance belge baisse légèrement par rapport à 2018 en raison de la baisse de confiance en Flandre.

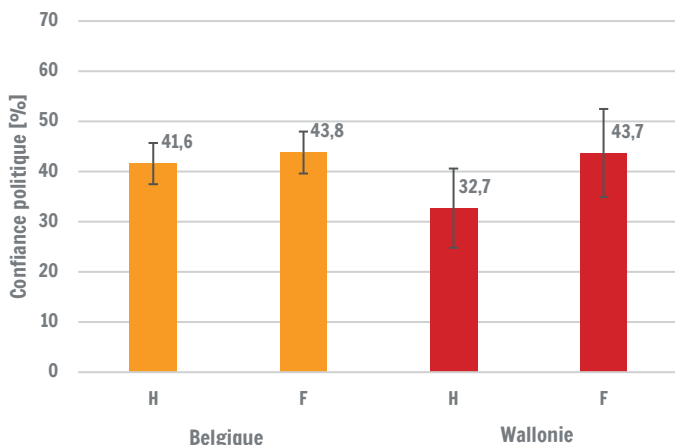
Confiance politique

Confiance politique par quintile de revenu



En 2020, la confiance politique est en partie liée au revenu des individus mais cette association s'observe surtout en comparant le 1^{er} quintile avec les suivants. Dans le contexte de la crise de la Covid-19, se sont en effet les individus dont le revenu se situe dans le 1^{er} quintile qui ont un niveau de confiance plus faible que les individus dont le revenu se situe dans les autres quintiles, ceci que ce soit pour la Belgique ou la Wallonie.

Confiance politique en fonction du sexe



En 2020, au niveau de la Belgique, il n'y a pas de différence entre hommes et femmes en termes de confiance politique. En revanche, en Wallonie, et pour cette année-ci les femmes ont davantage confiance dans les institutions politiques que les hommes.

Sources : European social survey (ESS), www.europeansocialsurvey.org ; Calculs : IWEPS

NB : Les intervalles de confiance indiquent la marge d'erreur dont il faut tenir compte dans l'interprétation des résultats. Cette marge d'erreur est liée à la taille de l'échantillon ou du sous-échantillon et de l'effectif.

Définitions et sources

Les données utilisées proviennent de l'Enquête European Social Survey (ESS) qui est une enquête européenne bisannuelle réalisée, depuis 2002, auprès d'une quarantaine de pays. Pour chaque pays, l'échantillon est représentatif de la population de 15 ans et plus vivant sur le territoire.

La confiance politique est calculée en faisant la moyenne de la confiance rapportée à quatre institutions considérées comme essentielles pour le fonctionnement de la démocratie représentative : 1) le parlement (fédéral belge), 2) les partis politiques, 3) les politicien.nes, 4) la justice. Les réponses vont de 0 « Pas du tout confiance » à 10 « Tout à fait confiance » (la valeur 5 correspond à un positionnement neutre). La confiance politique équivaut à la proportion d'individus dont la moyenne de confiance à ces quatre institutions est supérieure à 5.

Pertinence et limites

L'ESS est une enquête d'opinion dont l'échantillon est tiré aléatoirement et la passation réalisée en face-à-face au domicile de la personne interrogée (avec possibilité, en 2020, de le faire en visio-conférence en raison de la COVID-19). Cette méthodologie permet d'assurer une forte représentativité des opinions exprimées.

En 2020, l'échantillon belge comprenait 1 341 personnes interrogées dont 338 Wallon.nes (100 Bruxellois.es et 903 Flamand.es).

L'intervalle de confiance permet de savoir si un écart entre deux taux est significatif. Si cet écart se trouve en dehors de l'intervalle, il y a 95 % de chance que la différence ne soit pas due à un hasard. Cet intervalle dépend de la taille de l'échantillon. C'est pour cette raison qu'il est plus grand pour les régions que pour la Belgique.

Personne de contact : **Thierry Bornand** (t.bornand@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2024**